



Liste des délibérations Conseil municipal du Vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 24 avril 2026 à 18 heures sous la présidence de M. Lionel GUILLOT, le maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle, M. RUDELLE Dorian.

Excusé : /

Absent : /

Mme EYDIEUX Marianne a été élue secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-04-001 examinée le 24/04/2026 – Recours à un contrat d'apprentissage.**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'avoir recours à un contrat d'apprentissage à l'école de Loubeyrat pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

- **Délibération n° 2026-04-002 examinée le 24/04/2026 – Recrutement d'un agent contractuel.**

Afin de répondre aux besoins de l'école, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire de recruter un agent contractuel pour la rentrée de septembre 2026. La durée hebdomadaire de travail est de 28 heures par semaine avec annualisation du temps de travail.

- **Délibération n° 2026-04-003 examinée le 24/04/2026 – Stage universitaire rémunéré.**

M. Laurent BERTHELOT ne participe ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal autorise l'accueil d'un stagiaire rémunéré au sein du service administratif de la mairie pour des missions de communication.

- **Délibération n° 2026-04-004 examinée le 24/04/2026 – Règlement intérieur du conseil municipal.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de règlement intérieur du conseil municipal. Ce dernier sera annexé à la délibération.

- **Délibération n° 2026-04-005 examinée le 24/04/2026 – Commission d'appel d'offres (CAO).**

Avec 15 votes, les membres désignés de la commission d'appel d'offres sont les suivants :

Titulaires : M. RUDELLE Dorian / Mme FAIDIT Catherine / M. BRUNEL Richard

Suppléants : M. CORSO Grégory / M. DUMAS Christophe / Mme LE BLANC Anne-Clotilde

- **Délibération n° 2026-04-006 examinée le 24/04/2026 – Commission communale des impôts directs (CCID).**

Le conseil municipal présente une liste de personnes qui sera soumise à la DDFiP qui désignera parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.

- **Délibération n° 2026-04-007 examinée le 24/04/2026 – Création de commissions communales.**

Les commissions communales suivantes sont créées dont les membres ont à chaque fois été désignés par 15 votes pour (le maire est systématiquement président de l'ensemble des commissions) :

- **Environnement, PCAET, agriculture, travaux, aménagement, urbanisme (EPATAU) :** M. Dorian RUDELLE / Mme Marie-Claire MENUGE / M. Grégory CORSO / M. Laurent BERTHELOT / Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI / M. Richard BRUNEL
- **Scolaire, périscolaire, jeunesse :** Mme Marianne EYDIEUX / Mme Catherine FAIDIT / M. Dorian RUDELLE / Mme Anne-Clotilde LE BLANC
- **Vie associative, patrimoine, vie culturelle :** M. Jean-Michel GUILLEMOT / M. Grégory CORSO / M. Christophe DUMAS / Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI
- **Communication, information, transparence, outils informatiques, ressources humaines, formation :** Mme Gaëlle BARADUC / Mme Murielle MONTBOBIER
- **Action sociale :** Mme Catherine FAIDIT / Mme Marie-Claire MENUGE / Mme Murielle MONTBOBIER / Mme Anne-Clotilde LE BLANC
- **Proximité, vie des villages, économie, vie locale :** Ensemble des membres du conseil municipal

Le conseil municipal, avec 15 votes, décide également d'ajouter M. Dorian RUDELLE dans les membres qui composent la commission des finances.

- **Délibération n° 2026-04-008 examinée le 24/04/2026 – Désignation des représentants et référents communaux.**

Avec 15 votes, les membres représentants / référents communaux désignés sont les suivants :

- **Déléguée à la protection des données :** Mme Murielle MONTBOBIER
- **Référent défense :** M. Christophe DUMAS
- **Référent agricole auprès du département :** Mme Marie-Claire MENUGE
- **Représentants CNAS :** Mme Gaëlle BARADUC – M. Guillaume MATHERAT (agent)

- **Délibération n° 2026-04-009 examinée le 24/04/2026 – Actualisation des tarifs des services périscolaires (garderie).**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour garderie communale pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Demie journée : 1,41 euros
- Plage horaire 18h-18h30 : 0,70 euros
- Forfait correspondant à la facturation maximum : 28,20 euros

- **Délibération n° 2026-04-010 examinée le 24/04/2026 – Budget communal 2026 – Affectation du résultat.**

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat à affecter pour le budget primitif 2026 est de 910 950,89 euros ;
- Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 163 580,00 euros.
- Report du résultat en section de fonctionnement (002) 747 370,89 euros

- **Délibération n° 2026-04-011 examinée le 24/04/2026 – Budget : renouvellement de l'aide compensatrice pour les trajets domicile/travail.**

Par délibération du 21/03/2025, le conseil municipal a renouvelé le dispositif d'aide compensatrice pour les trajets domicile/travail des agents communaux. Ce renouvellement arrive à terme le 31/05/2026. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette aide jusqu'au 31/05/2027. Ce dispositif consiste à une prise en charge par la collectivité d'une partie des frais d'essence/gasoil (0.40€/litre) et des frais de péage pour les déplacements domicile/travail effectués par les agents communaux.

- **Délibération n° 2026-04-012 examinée le 24/04/2026 – Budget : renouvellement de la prime solaire communale.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le dispositif d'aide pour l'acquisition de panneaux solaires.

• **Délibération n° 2026-04-013 examinée le 24/04/2026 – Fiscalité : taux d'imposition 2026.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter des taux d'imposition basés sur :

- La revalorisation annuelle des bases d'imposition qui est imposée par l'Etat.
- La conservation des taux d'imposition 2025 pour 2026.

Les taux d'imposition votés pour 2026 sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 42,25%
- Taxe foncière non bâtie : 93,63%
- Taxe d'habitation : 14,35%

• **Délibération n° 2026-04-014 examinée le 24/04/2026 – Budget communal : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 026 327,89 euros tandis que la section d'investissement s'équilibre à 1 015 171,89 euros.

Une note brève et synthétique de présentation du budget est validée et sera affichée en mairie, diffusée sur le site internet de la commune (www.loubeyrat.fr) et annexée à la délibération. Elle est communicable sur simple demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

• **Délibération n° 2026-04-015 examinée le 24/04/2026 – Subvention au titre du Fonds Vert pour l'acquisition de stores extérieurs pour l'école.**

Dans le cadre d'une demande de prime au titre du Fonds Vert pour l'installation de stores extérieurs au groupe scolaire, le service de la préfecture demande à ce que le conseil municipal délibère pour l'engagement des dépenses en cas de notification de la subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'engagement des dépenses en cas de notification de la subvention.

• **Délibération n° 2026-04-016 examinée le 24/04/2026 – Budget assainissement 2026 : Affectation du résultat.**

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat à affecter pour le budget primitif 2026 est de 38 865,43 euros ;
- Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0,00 euros.
- Report du résultat en section de fonctionnement (002) : 38 865,43 euros

• **Délibération n° 2026-04-017 examinée le 24/04/2026 – Budget assainissement : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 83 715,43 euros tandis que la section d'investissement s'équilibre à 83 715,43 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

• **Délibération n° 2026-04-018 examinée le 24/04/2026 – Budget lotissement : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 40 609,50 euros tandis que la section d'investissement s'équilibre à 34 656,99 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

• **Délibération n° 2026-04-019 examinée le 24/04/2026 – Budget : fongibilité des crédits.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cela

permet une plus grande réactivité comptable puisque le mouvement de crédits n'est plus soumis à délibération. Le Conseil municipal sera informé de chaque mouvement de crédits.

- **Délibération n° 2026-04-020 examinée le 24/04/2026 – Dépôt d'un permis d'aménager.**

Le conseil municipal, avec 13 votes pour et 2 abstentions (Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI et Mme Anne-Clotilde LE BLANC), autorise le maire à déposer un permis d'aménager sur l'emprise foncière située aux Palennes composée de la voirie communale VC 228 et des parcelles cadastrées YD 111 et YD 240. Ce permis d'aménager consiste en la création et la viabilisation de 4 terrains constructibles.

- **Délibération n° 2026-04-021 examinée le 24/04/2026 – Programme d'Aménagement Durable (PAD) : acquisitions foncières au Bourg de Loubeyrat.**

Un PAD a été réalisé et finalisé en 2025 avec des fiches actions qui permettent au conseil municipal d'aborder plusieurs thématiques sur l'aménagement du Bourg. La fiche action n°8 du PAD identifie les parcelles cadastrées YC 58 et YC 122 comme prioritaires pour une acquisition foncière.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune, notamment en raison de leur localisation et de leur potentiel pour :

- **Réinvestir un bâtiment** idéalement situé, susceptible d'accueillir un nouveau service ;
- **Qualifier le paysage du bourg** par la déconstruction d'un hangar existant, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la fiche action n°8 du Programme d'Aménagement relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées YC 58 et YC 122, situées au Bourg. Le maire est autorisé à engager des négociations avec les propriétaires desdites parcelles en vue de leur acquisition amiable. À défaut d'accord, il est autorisé à exercer le droit de préemption de la commune.

- **Délibération n° 2026-04-022 examinée le 24/04/2026 – Mise à disposition de locaux communaux à Combrailles, Sioule et Morge pour l'ALSH.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à disposition de locaux de l'école à Combrailles, Sioule et Morge pour l'exercice de la compétence ALSH.

- **Délibération n° 2026-04-023 examinée le 24/04/2026 – Agence France Locale : octroi de la garantie pour l'année 2026.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la garantie dans les conditions prévues par l'Agence France Locale.

- **Délibération n° 2026-04-024 examinée le 24/04/2026 – Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Communication du rapport d'activités 2024.**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.